

Extrait du Procès-verbal du Comité directeur du jeudi 25 janvier 2018

<u>Présents</u>: Paul Benard, Bernard Bittel, Yves Cordier, Philippe Courtin, Hubert Dessaint, Claude Fauquet, Marcel Glavieux, Paul Godé, Jean-Claude Lavernhe, Daniel Lefèvre, Hubert Louvet, Patrice Maigrot, Daniel Pipart, Jimmy Sellier, Xavier Vaucheret.

<u>Excusés</u>: Valérie Amiard, Eric Antonicelli, Jean-Michel Baudelet, Bertrand Caron, Christian Charles, Jean-Pierre Ducloux, Michel Gendre, Jean Mitoire, Alain Nedelec, Régine Tisserant.

Pascal Charbonnet assiste à la réunion.

Le Comité directeur du Comité régional olympique et sportif de Picardie s'est réuni sur convocation du président, le jeudi 25 janvier 2018 à 17h30 à l'ARENA, Stade Couvert de Liévin à Liévin.

Le Comité directeur était présidé par M Claude FAUQUET, en qualité de président du CROS de Picardie. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Hubert LOUVET, secrétaire de l'association. Plus de la moitié des administrateurs étaient présents. Le Comité directeur a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 13 des statuts.

Ordre du jour :

- 1/Ouverture par le Président du CROS Nord Pas de Calais, Jean-Pierre Coisne et le Président du CROS de Picardie, Claude Fauquet
- 2/ Arrêté des comptes 2017 de chaque CROS
- 3/ Co-présentation du projet de fusion
- 4/ Questions réponses
- 5/ Vote du projet de fusion
- 6/Clôture par le Président du CROS Nord Pas de Calais, Jean-Pierre Coisne et le Président du CROS de Picardie, Claude Fauquet

Dans le cadre de la réforme territoriale, le CROS de Picardie s'est engagé dans une procédure de fusion avec le CROS Nord Pas de Calais afin de faire correspondre leur territoire avec le ressort territorial des nouvelles régions administratives conformément à la demande du Ministère des sports et du CNOSF.

En vertu de l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 et du décret n°2015-832 du 7 juillet 2015, le traité de fusion et ses annexes doivent être adopté par chacun des comités directeurs des CROS partis à la fusion. Cette adoption doit intervenir à minima 2 mois avant que le traité de fusion soit présenté aux membres de l'assemblée générale de chaque CROS.



Résolution

Le projet de fusion et ses annexes ont été présentés aux membres du comité directeur du CROS de Picardie ce jour.

Décision du Comité Directeur :

> Pour: 15

> Contre: 0

> Abstention: 0

🗵 Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Liévin, le 25 janvier 2018.

Le secrétaire de séance

Hubert LOUVET

Le président de séance

Claude FAUQUET